

Image not found or type unknown



société civil immobilière

Par **wiwi360**, le **08/10/2008** à **17:33**

bonjour,voila je possède une maison en sci avec mes parents à part égal sauf que mon père est le gérant et j'occupe cette maison a titre gratuit. j'envisage de me marier pourriez vous me dire sous quel contrat pour que mon futur mari récupère mes 50% de sci si je décédais. (nous n'avons pas d'enfants et n'auront pas d'enfants)

merci de votre réponse